02D4124

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

REQUETE déposée sous le N°

02p2749

REQUETE CONJOINTE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION

Monsieur le Président,

DÉPOSÉ LE :
07 OCT. 2002
GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

28820

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Jean-Yves Hardy agissant en qualité :

- de Président du conseil d'administration de la société **Valtech**, société anonyme au capital de 1.053.560,54604 euros, ayant son siège social Grande Arche de la Défense – 92044 Paris La Défense, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 389 665 167,

- et de futur Président de la société **Valtech Formation**, société par actions simplifiée en cours de constitution dont le capital sera de 37.000 euros, dont le siège social sera situé au 4, place des Vosges, Immeuble Lavoisier, Quartier Gambetta, 9240 Courbevoie, et qui sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre,

Ayant pour avocat, le Cabinet CMC, société d'Avocats inscrite au barreau du Paris et y exerçant 2 rue Logelbach, 75017 Paris, représenté par Maître Catherine Léger.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

- Dans le cadre d'un projet d'apport partiel d'actif actuellement à l'étude, la société Valtech envisage de faire apport à la société Valtech Formation, sa filiale constituée à cet effet, des éléments d'actifs et de passifs composant sa branche d'activité de formation ;
- Que les conditions et modalités de cette opération seraient déterminées dans un projet de traité d'apport partiel d'actif à établir entre les deux sociétés ;
- Que ledit apport serait placé sous le régime juridique des scissions visé à l'article L. 236-1 al. 2 du Code de commerce conformément aux dispositions de l'article L. 236-22 du Code de commerce ;
- Que les sociétés Valtech Formation et Valtech présentent les caractéristiques suivantes :

1. SOCIETE BENEFICIAIRE : VALTECH FORMATION

La société Valtech Formation est une société par actions simplifiée en cours de constitution, dont le siège social sera situé 4 place des Vosges, Immeuble Lavoisier, Quartier Gambetta, 92400 Courbevoie.

Cette société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

Son capital social s'élèvera à 37.000 euros. Il sera divisé en 3.700 actions de 10 euros chacune et sera détenu à 99,97 % par la société Valtech.

La société Valtech Formation aura principalement pour objet, en France ou à l'Etranger, toutes activités de formation, toutes prestations de services et distribution de produits dans le domaine informatique, des conseils en gestion, management, organisation, logistique, ainsi que tous travaux s'y rattachant ; et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

La date de clôture de l'exercice social de la société sera le 31 décembre.

Le Commissaire aux comptes titulaire sera :

Fidrex
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

Le Commissaire aux comptes suppléant sera :

Monsieur Michel Terradot
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

2. SOCIETE APPORTEUSE : VALTECH.

La société Valtech est une société anonyme, dont le siège social est situé Grande Arche de la Défense, 92044 Paris La Défense Cedex.

La société a été immatriculée, en premier lieu, au greffe du Tribunal de commerce de Paris le 23 décembre 1992 puis, en second lieu et depuis le 6 décembre 1993, au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 389 665 167.

Son capital social s'élève à ce jour à 1.053.560,54604 euros. Il est divisé en 69.116.235 actions sans valeur nominale et fait appel public à l'épargne.

La société Valtech a pour principale activité, en France ou à l'Etranger, toutes prestations de services et distribution de produits dans le domaine informatique et toutes prestations d'analyse, de conseil en gestion, management, organisation,

logistique, systèmes informatiques, ainsi que tous travaux s'y rattachant ; la participation, directe ou indirecte, dans toute société, fond d'investissement, groupement, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, de transformation d'anciennes sociétés, par voie d'apports en nature mobiliers ou immobiliers ou en numéraire, fusion, alliance, souscription d'actions, parts d'intérêts, obligations ou autrement dans toutes affaires commerciales, industrielles ou financières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à développer ses affaires ou à créer de la valeur pour ses actionnaires ; et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

La date de clôture de l'exercice social de la société est le 31 décembre.

De son exercice social clos au 31 décembre 2001, il ressort les résultats suivants :

(en euros)	31.12.2001
Chiffre d'affaires net social	46 797 790
Total du bilan social	110 764 965
Total des capitaux propres sociaux	88 015 642
Résultat net de l'exercice social	-44 215 996
Effectif au 31 décembre	330

Les Commissaires aux comptes titulaires sont :

Fidrex
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

Barbier Frinault et Associés
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Les Commissaires aux comptes suppléants sont :

Monsieur Michel Terradot
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

Monsieur Gilles Galippe
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

3. LIENS ENTRE LES SOCIETES PARTICIPANTES

3.1 Liens en capital

Les sociétés Valtech et Valtech Formation appartiennent toutes deux au groupe Valtech. Le capital de la société Valtech Formation sera détenu à 99,97 % par la société Valtech.

3.2 Dirigeants communs

M. Jean-Yves Hardy, Président du conseil d'administration de la société Valtech sera également Président de la société Valtech Formation.

4. NATURE DE L'OPERATION ENVISAGEE

4.1. Réorganisation de la structure juridique

L'opération d'apport partiel d'actif de la branche d'activité de formation par la société Valtech au profit de la société Valtech Formation constitue une opération de réorganisation interne des activités du groupe Valtech.

4.2. Evaluation des apports

Les éléments d'actifs et passifs transmis dans le cadre de la présente opération seraient valorisés sur la base de leur valeur nette comptable au 30 juin 2002.

Le montant des actifs apportés serait d'environ 2.384.218 euros et le montant des passifs pris en charge seraient d'environ 1.280.349 euros, soit un actif net apporté d'un montant de 1.103.869 euros environ.

4.3 Date de réalisation envisagée

La réalisation définitive des opérations est envisagée pour le 31 décembre 2002 au plus tard.

L'opération aurait un effet immédiat au jour des assemblées des sociétés participantes.

EN CONSEQUENCE

Les exposants requièrent qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de désigner, conformément aux articles L. 236-10 du Code de commerce et 257 du décret du 23 mars 1967, un ou plusieurs commissaires à la scission, chargé conformément aux articles L. 225-147, L. 236-16 du Code de commerce et aux articles 257 et 260 du décret du 23 mars 1967, d'établir un rapport écrit sur la valeur des apports ainsi qu'un rapport sur les modalités de l'opération d'apport partiel d'actif envisagée.

Il serait agréable aux exposants de voir désigner le commissaire à la scission figurant dans la lettre justificative ci-jointe, lequel compte tenu d'une part, de son expérience dans des opérations similaires et d'autre part, de sa connaissance des sociétés participant à l'opération et du secteur d'activité, pourrait apprécier au mieux et dans les meilleurs délais l'évaluation de l'actif apporté.

Fait à Paris La Défense
En deux exemplaires,
Le 27 septembre 2002

Maître Catherine Léger

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

Le Président

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède n°02y2149 et les motifs y exposés,

Nommons Mr Olivier Peronnet

21/23 av Pierre Ier de Serbie

75116 Paris

en qualité de

- ☒ Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers

- ☐ Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article L 225-101 du Code de Commerce

- ☐ Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans le cadre de l'article L 228-39 du Code de Commerce

Disons que le (ou les) commissaire (s) ci-dessus désigné (s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le (s) commissaire (s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de ses (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le 1er Octobre 2022

F. PADLINI